



www.csbettonbasket.fr
contact@csbettonbasket.fr

Cotisation :

Pour la saison prochaine, les instances (FFBB, comité 35 et CSB) ont décidé d'augmenter le tarif des licences. Cela représente environ 5,5 € sur chaque licence. Cependant le CS BETTON BASKET a décidé de prendre cette différence à sa charge et n'appliquera aucune augmentation sur ces cotisations par rapport à la saison dernière.

Année de naissance	Catégorie	Renouvellement avant le 16 juillet	Renouvellement après le 16 juillet	Création
	Dirigeants - Bénévoles	10 €	10 €	10 €
	Techniciens - Officiels	10 €	10 €	10 €
	Détente - Loisir	100 €	100 €	100 €
2002 et avant	Seniors masculins	185 €	205 €	205 €
2004 et avant	Seniors féminines	185 €	205 €	205 €
2003-04-05	U20 masculins (juniors)	175 €	195 €	195 €
2005-06-07	U18 féminines (cadettes)	170 €	190 €	190 €
2006-2007	U17 masculins (cadets)	170 €	190 €	190 €
2008-2009	U15 (minimes)	165 €	185 €	185 €
2010-2011	U13 (benjamin(e)s)	160 €	180 €	180 €
2012-2013	U11 (poussin(e)s)	150 €	170 €	170 €
2014-2015	U9 (mini-poussin(e)s)	145 €	165 €	165 €
2016 et après	U7 (baby basket)	110 €	110 €	110 €

Justificatifs e-licence FFBB

Certificat médical :

► **Pour les mineurs** : Si vous répondez par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé vous n'aurez pas à fournir de nouveau certificat médical.

► **Pour les majeurs** : Si vous avez fourni un nouveau certificat médical il y a moins de 3 saisons, il reste valable pour la saison 2022-2023, à condition de répondre par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé présent dans le formulaire en ligne.

Pièce d'identité :

► **Pour les majeurs** : Fournir en ligne une photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité recto-verso ou passeport pages 2 à 3)

Assurances :

► **AIG Europe AON** : Adhésion au contrat d'assurances au nom du joueur

► **La Formule A est comprise dans le prix de la licence (choix par défaut pour tous). Toute autre formule vous sera facturée lors de votre inscription**

► Aucun remboursement possible si vous n'adhérez pas à l'assurance, mais fourniture obligatoire d'un justificatif de votre assureur.

Mutation – Prêt :

Période normale (C1) : du 1^{er} juin au 30 juin

Période exceptionnelle (C2) : du 30 juin au 30 novembre

Pour toute mutation ou prêt : remplir l'imprimé FFBB. Les frais engendrés sont à la charge de l'adhérent

Catégorie	Mutation (C1)	Mutation (C2)	Prêt (T)
Dirigeants - Bénévoles	60 €	60 €	/
Techniciens - Officiels	60 €	60 €	/
Seniors à U17	60 €	60 €	105 €
U15	60 €	60 €	54 €
U13 à U7	0 €	0 €	0 €

Règlement financier :

- ▶ en espèce lors des permanences
 - ▶ par chèque au nom du CSB section Basket (chèques vacances acceptés)
 - ▶ par carte lors des permanences
 - ▶ en ligne lors de l'inscription auprès de la FFBB (e-licence) via le portail HelloAsso
 - ▶ **Réduction familiale** (même domicile) à partir de la seconde licence joueur (hors technicien et dirigeant) et sur les suivantes de **10 €**
 - ▶ Règlement en plusieurs fois (4 maxi) : **chèques encaissés au 15 du mois** : joindre les chèques en précisant au dos le nom du licencié et le mois d'encaissement, **DERNIER PAIEMENT EN JANVIER**.
 - ▶ 7 permanences seront assurées au mois de Juin et Juillet (voir dates ci-dessous) pour procéder au règlement financier ou pour répondre à toute question.
 - ▶ **Carte SORTIR ! – Coupon Sport – Pass'Sport** : Si vous bénéficiez de l'une de ces offres, merci de consulter le mode d'emploi du CSB : <https://csbettonbasket.fr/public/2502/upload/files/telechargements/Informations pour les adhérents - Carte Sortir - Coupon Sport - Pass'Sport - saison 2022 2023.pdf>
- Pour toute question sur ces dispositifs s'adresser directement au CSB : contact@csbetton.fr

L'inscription ne sera validée que lorsque le règlement financier sera effectué

Le règlement peut être effectué avant l'inscription auprès de la FFBB

Caution arbitrage seniors :

Afin de responsabiliser tous les licenciés seniors sur le besoin de solidarité les week-ends, le club demande **un chèque de caution de 50 €** à l'ordre de CSB Basket, **qui sera encaissé en cas d'absence non remplacée**.

Permanences :

Le règlement financier de votre inscription se fera lors des permanences organisées par la section :

- **Mercredi 22 juin entre 18h00 à 20h00** (Hall de la salle de la Touche)
- **Vendredi 24 juin entre 19h00 à 20h00** (Hall de la salle de la Haye-Renaud)
- **Samedi 25 juin entre 11h00 à 12h00** (Hall de la salle de la Touche)
- **Mercredi 29 juin entre 18h00 à 20h00** (Hall de la salle de la Touche)
- **Vendredi 1 juillet entre 19h00 à 20h00** (Hall de la salle de la Haye-Renaud)
- **Samedi 2 juillet entre 11h00 à 12h00** (Hall de la salle de la Touche)
- **Mercredi 6 juillet entre 18h00 à 20h00** (Hall de la salle de la Touche)

(Dernier jour pour bénéficier de la réduction de 20 € pour les renouvellements)

En dehors de ces permanences, vous pouvez déposer le règlement dans une enveloppe au nom du licencié chez Guillaume PICHOFF au **16 rue de Belle-Ile-en-Mer 35830 BETTON**